

2) Jeweils ein Wort zerstört.

Original - AH 86, 367-368

167

1652 April 25., Casale-Monferrato

A

SCHREIBEN VON [GARDEFAEHNRIK] HANS JAKOB HERMANN AN [ALT] AM-
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]
ZURLAUBEN, ZUG

"Pour ma decharge i'ay Este obligé d'envoyer le sergent [Christoph K l a u s e r?] ainsy qu'ont faict tous les aultres de nostre Regiment [des gardes] pour solliciter s'il y avoit aparence d'Estre secouru par quelque moiens attendant que les affaires de france [- Fronde! -] soit un peu restabli ayant Este pousse â bout par une si long[ue] misere ie n'ay sceu trouver austres remedes que d'envoyer â la vraye fontaine pour avoir quelque secours, il vous plaira avoir quelque Esgard â nos necessistes les quelles vous seront asse apertement Cognues et rencontrées par Cristoffel Clauser lequel ie vous recom-
mande, lequel vous dira le tout mieux de bouche que ie ne vous le scaurois exprimer par la plume il suffit que i'aye subsiste depuis le ... [6 octobre 1651] iusque a present ayant faict habilier 28 soldatz.
avec plusieurs aulstres necessistes occurentes auxquelles de necessite si l'on veut que le service du Roy [L u d w i g XIV.] se fasse, que ie n'aye Rescu que 2000 L dont i'ay Este Constraint de vendre mon cheval et engager mes habits pour faire subsister la Compagnie [die sich damals eigentlich im Besitze von Gardehptm. H e i n r i c h II. Zurlauben befand] sur l'Esperance qu'il nous ariveroit quelque fond, voyant doncques qu'il n'y â melieur remede si non d'Implorer vostre assistance ie vous prie que veulie me faire ceste grace de nous vouloir secourir dans nostre si Excessive misere & necessite vous nous obligeries extremement de Envoyer par le present porteur la somme de 50 pistolles en attendant que Mons.^{ur} vostre filz [Heinrich II. Zurlauben] soit party pour paris ou sens doute il obtiendra quelque somme pour nous l'Envoyer au plus tost qu'il luy sera possible, car de alieurs nous pouvons rien Esperer par ce troubles Je me suis donne l'honneur de vous Ecrire par deux diverses foy¹ touchant nos miseres dont ie pourois desirer ne vous incommoder pas par mes importunités, c'est par la que ie croy que vous m'Estimeries indignie de posseder la Charge [eines Gardeleutnants?] que ... vostre filz s'est

pleust me honorer, si ie ne vous faisois part des accidens qui peuvent ariver, dont il y a desya un Commencement, que deux des plus vieux soldatz se soit Epouffe depuis 2 Jours, un nomme Jacob flügly [=F l ü g l i?] lequel avoit servi 16 Annes et l'aulstre Jörg f r o m b 9 tous deux avec des bons habis aultre Chouse pour le present si non que ie vous prie que me veulies honorer de vos Commandement ...

Je vous prie ... de donner ses depeche au present porteur a Cause que les soldat n'ont poinct touche un soulz depuis 10 Jours estant a Craindre qu'il ne toucheront aulcun denier Jusque a l'arivee du sergent."

1) s. etwa AH 86/38

Original, mit Siegeln - AH 86, 369-370

168

1650 Dezember 11., Lyon

A

SCHREIBEN VON [GARDEFAEHNRIK] HANS JAKOB HERMANN AN [ALT] AM-
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]
ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay Rescu la vostre datee du 29 de ... [November] le 8 de ce moys et apris par Jcelle que ie ne permis pas que les soldat [der Kompagnie von Gardehptm. H e i n r i c h II. Zurlauben] ne se debande pour aller au pays [in die eidg. Orte gemeint] dont Je vous assure que pour veux que l'Argent Continue pour leur donner la subsistence et leur petite nesessite que Jamais Jl ne le feront dont si ie n'eusse mis de l'Empechement alors que nous ne avions ny denier ny malies et Marcher du font de la provance avecque de si long[ue] traicte que sella ne seroit plus a faire ... Mons.^{ur} [Gardehptm. Heinrich] de S c h a u w e n s t e i n m'a Remis un prisonier le Capp.^{ne} de Armes¹ qui avoit Este dans ceste mellée avecque le Juge de l'Anne passe et pour sa nourriture ... vostre frere defunct [Gardehptm. H e i n r i c h I. Zurlauben] a promis payer dix soulz tous les Jour depuis ce temps qu'il a Este enprisoné. Jl y a 14 moys dont Je l'ay mis entre les Mains du provos Osly [=Oswald W y s s, von Steinhausen] et me Estoit fort defendu de le vouloir prendre car si en venoit faulte Je ne pretent pas en Estre Responsable pour les decontes Jl sont faict hormis que ... le Juge dont Je l'ay adverty ne â pas encore Randu Conte de la somme de Argent qu'il a prise de Messieurs [David und Joa-